

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt et un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Christine MOTTET, Jean-Philippe BROCHET, Bernadette CASTELHANO, Janine CHAUMONT, Daniel JOUREAU, Geneviève HERMANT, Jocelyne HERMANT, Laurence JACQUET, Elisabeth MULARZ, Frédéric SAINZ, Jean-François WALSHOFER.

Excusé : Michel HATTAT

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BROCHET

Date de convocation : 15 janvier 2014

N °2014-01 : Avenant 1 « Aménagement Clos Saint Martin- phase 1 »

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'établir un avenant relatif à l'aménagement du Clos Saint Martin – phase 1 :

LOT UNIQUE : COLAS – Avenant n°1

En cours d'exécution des travaux, il a été nécessaire de procéder à différentes adaptations, qui ont entraîné l'établissement de prix nouveaux et l'ajustement de différentes quantités pour travaux supplémentaires.

Coût des prestations : 10185.75 € HT 12182.16 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 244786.52 HT *initialement prévu* à 254972.27 HT.

Considérant le caractère imprévisible de ces travaux supplémentaires,

Après en avoir délibéré, et vu les conditions évoquées

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- *autorise* le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise COLAS dans les dispositions ci-dessus énoncées.

N °2014- 02 : Acompte subvention ERSM basket 2014

Ouï, le rapport de la commission des finances du 16 janvier 2014,

Vu l'état des dépenses réelles (hors joueurs de Nationale 3) fourni par l'ERSM Basket et présenté au conseil municipal,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de :

- Verser l'acompte de subvention 2014 pour un montant de 13100 euros.
Par contre, le solde de la subvention sera versé, sous réserve, d'information complémentaire sur les comptes de l'exercice 2011/2012 avant le vote du Budget 2014.
Dans le cas contraire, ce solde ne sera pas octroyé et ne pourra pas faire l'objet de réclamation ultérieure.

N °2014-03 : Accord de principe subvention exceptionnelle « sortie pédagogique-école »

Ouï, le rapport de la commission des finances du 16 janvier 2014 et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de :

- Donner un accord de principe sur la demande de subvention exceptionnelle de 796 euros, arrondi à 800 euros pour le projet cité en objet,
- Autoriser Madame Brigitte GUILLOUART, ATSEM, pour l'accompagnement des enfants lors de ce séjour.

Questions diverses

- **Nettoyage de la peupleraie au printemps,**
- **Vérification de l'éclairage des terrains de tennis intérieurs qui reste allumer le soir après 23 heures, sans joueur,**
- **Problème d'accès aux douches pour les joueuses de football.**

Informations

- **Remerciements des séniors qui ont reçu le colis de Noël et présentation des vœux au conseil,**
- **Compte rendu sur l'avancement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires,**
- **Point sur la bibliothèque de prêt,**
- **Les prochaines Saint- Martinades auront lieu le dimanche 7 juin 2015.**

PROCHAIN CONSEIL LE LUNDI 17 FEVRIER 2014

Séance levée à 21 heures 50